



Courtier marché financiers/trading

Par **Pigeon44**, le 12/01/2015 à 14:29

Bonjour,

J'ai créer un compte chez un courtier en options binaires (trading)qui ne m'a réclamé aucun justificatifs pour effectuer un premier versement. Aujourd'hui, je souhaite retirer mon argent et on me réclame justificatif d'identité, de domicile et "Copie de la carte de crédit recto-verso laissant apparaitre les 4 derniers chiffres seulement, la date d'expiration ainsi que votre signature au dos.". Tout ces justificatifs étant selon eux réglementaires dans le cadre de l'AML (lutte anti blanchiement). Quelqu'un pourrait-il me confirmer si tout ceci est légal ?

Cordialement

Par **moisse**, le 12/01/2015 à 18:26

De toutes façons la liberté des conventions implique que si ces conditions sont exposées dans les CGV, vous ne pouvez pas en discuter la licité.

Au demeurant il est normal que ce courtier s'entoure de précautions avant de libérer des fonds qui pourraient lui être réclamés par le véritable ayant droit en cas de négligence dans les procédures de vérifications.